



Province de Québec
MRC de Bonaventure
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO R2021-742
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion du 1^{er} février 2021 le Règlement numéro R2021-742 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Bonaventure ;

Que ce Règlement a pour but la création et l'ajout de l'usage particulier numéro 2135 (Industrie de la transformation forestière pour la production d'huiles essentielles) dans les autres usages permis de la zone 212-A;

Que ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre le 5 février et le 21 février 2021 ;

Que ce Règlement est entré en vigueur en date du 10 septembre 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Bonaventure.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Amélie Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière
16 septembre 2021